

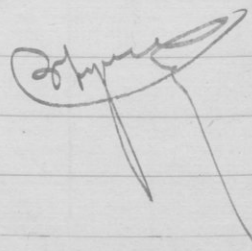
Convocation du Conseil Municipal

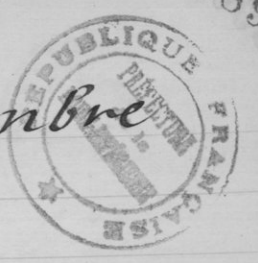
Messieurs les Conseillers municipaux se réuniront à la Mairie, dimanche prochain 11 Décembre 1927, à 8 1/4 du matin, au lieu ordinaire de leurs séances pour la session de Novembre.

Ordre du jour

1. Communications et affaires diverses
2. Voirie urbaine, chemin de Marperthuis, établissement d'une zone de non édificandi.
3. Chemin de la Fontaine Launay, prolongement; pétition;
4. Carbonniers de la petite Trivalité, retraite.
5. rue Chiers à Pont-Rousseau, Immeuble Hémiou, mise à l'alignement, pétition
6. Demande d'acquisition de terrain
7. Emprunt pour l'électrification des villages et hameaux. - Résultats
8. Electricité. - Extension des canalisations et du réseau d'éclairage particuliers et des voies publiques,
9. Extension des canalisations du gaz. - Programme pour 1928
10. Cours d'éducation physique dans les écoles communales
11. Allocation pour continuation d'études; décision de la Commission Scolaire
12. Ecole publique des filles de Pont-Rousseau, Rapport de l'Inspecteur.
13. Ecole publique des garçons de Pont-Rousseau, Résultats de l'adjudication
14. Bataille de Pont-Rousseau. - Soje de l'emploi
15. Cases municipales pour 1928.
16. Révision de l'impôt du Revenu Municipal
17. Ouverture de Crédit
18. Répartiteurs. Liste de présentation
19. Délégués pour les listes électorales
20. Allocations militaires
21. Assistances

A. Rey, le 5 Décembre 1927
Le Maire





Session ordinaire de Novembre

Séance du 11 Décembre 1927

L'an mil neuf cent vingt sept, le onze du mois de Décembre, à 8 h 1/2 du matin, le Conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Vigier Maire

Présents: M. M. Vigier, Coutant Fernand, Warbaud, Saupin, Gertrouneau, Hauty, Le Lamer, Moriceau, Peneau J^e, Peneau Ant. Piquart J^e, Costet, Brouestaw, Saure, Briand, Boyri, Coutant J^e, Noye & Lorin

Absents: M. M. Bernardeau, Rouche, Coutant Henri & Rector excusés.

M. Briand est nommé secrétaire

Le procès verbal de la dernière séance est lu & adopté sans observation.

Repartiteurs pour 1928
Liste de présentation

M. le Maire donne lecture au Conseil de la circulaire de M. le Préfet en date du 11 août 1927, relative à la nomination des répartiteurs. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

Annexé 2 24/14

dela Commune

- 1ère partie
Repartiteurs titulaires
- | | | | |
|------------------|------------------------|-----------------|-------------|
| 1 ^o x | Marchais Jean Baptiste | entrepreneur | Bourg |
| 2 ^o | Hervouet Eugène | agriculteur | St Ouliers |
| 3 ^o | Huet Joseph | propriétaire | Petit Lande |
| 4 ^o | Hérand Louis | banquier | Clanstei |
| 5 ^o x | Saulus Félix | ancien banquier | Cretemault |
| 6 ^o x | Tolgrain Alfred | capitaine | Abatte de |

hors la Commune

- | | | | |
|------------------|-------------------------------|-------------|---------------------|
| 1 ^o | Corbineau Jean B ^e | cultivateur | Lande en Boujeunais |
| 2 ^o | Boucharde Emil | commerçant | Louvières |
| 3 ^o x | Bahuaud Adolphe | cultivateur | Vertou |
| 4 ^o x | Ubin Jean B ^e | banquier | St Clair - Nante |

2^e partie

Préparateurs suppléants

de la Commune

- 1^{er} Bouyer Jean Marie, cultivateur Creutemault
- 2^e Bresse René, vit. de vignes rue St-Louis
- 3^e Bregeon Pierre, tanneur Chausseé
- 4^e Feneau Ferdinand, cultivateur Chapelles
- 5^e Hamon Félix fils, vit. de champs Rayon
- 6^e Girubon clair, vit. de vignes Prunoy

hors la Commune

- 1^{er} Redor Michel, propriétaire ch. Madeleine - Nantes
- 2^e Kubin Jean B^t, cultivateur Bois Chabot - Bouguenais
- 3^e Figureau Pierre, " Champbains St-Martin
- 4^e Cerret Henri, propriétaire Nantes. rue de Strasbourg

Revision de la liste
electorale
pour 1928

Designation des délégués

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée qu'aux termes des lois en vigueur, les Conseils municipaux doivent dans leur session ordinaire de Novembre désigner leurs délégués pour les représenter au sein des Commissions chargées d'une de dresser le tableau rectificatif de la liste électorale, l'autre de juger les réclamations.

Le Conseil désigne:

- 1^{er} M. Lorin René pour faire partie de la Commission chargée de dresser le tableau rectificatif
- 2^e M. M. Feneau François et Briand Lucien pour faire partie de la Commission chargée de statuer sur les demandes en inscription ou en radiation.

Conseil des Fins hommes
Designation
des délégués pour la
revision des
listes electorales

Monsieur le Maire demande au Conseil de vouloir bien, conformément à l'art. 10 de la loi du 27 mars 1904, désigner les délégués pour la révision des listes électorales en 1928.

L'Assemblée nomme:

- 1^{er} Electeur ouvrier M. Bonhomme Armand - peinte - 178/haude
- 2^e Electeur employé M. Saupin Henri - employé de commerce Lardreau
- 3^e Electeur patron M. Griffray Lucien - maître ouvrier rue Lab. Carnot

Chambre d'agriculture
liste electorale
Délégués

Le conseil municipal désigne M. Urbain Joseph au chêne creux pour la révision de la



liste électorale de la chambre d'agriculture

Demandes d'allocations Mères

Monsieur le Président dépose sur le bureau toutes les demandes d'allocations journalières formées par des familles dont les soutiens sont incorporés ou le sont prochainement
Savoir:

- 1. Femme Cessier née Fruchaud, à Crenemault, pour son petit fils Rousseau Jacques, de la classe 1928, qui est le soutien de ses frères & sœurs (orphelins de père et de mère), avis très favorable.
- 2. F. Fraix née Murail, rue du Puits Baron, 35 dont le fils Guis Jean, de la classe 1928, avis très favorable.
- 3. Palombo Fortunato, avenue Jean Jaurès, dont le fils Antoine admis de la classe 1926, fait partie du contingent à incorporer, avis défavorable, n'est pas l'indispensable soutien de ses parents.
- 4. Femme Faucheur née Faucheur Marie, à la Blouvière, dont le fils René de la classe 1924 fait partie du contingent à incorporer.
- 5. F. Ollivier née Palouneau, à Crenemault, dont le mari Ollivier Gaston, est incorporé depuis le 15 Novembre 1924.
- 6. V. Charpentier née Henri Lucie à la Batte haute dont le mari est "Mort pour la France", avis très favorable à sa demande pour son fils Paul de la classe 1928.
- 7. Mme Fauberteau née Lucas, à Maupeithuis dont le fils Pierre, de la classe 1924, avis favorable.
- 8. Mme Bouchier épouse Geneau, à Rayon, dont le mari Félix est incorporé au 713 d'Infanterie, avis très favorable pour sa demande de majoration.

Assistance aux Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance aux Vieillards, aux infirmes & aux incurables, lesquelles ont déjà été examinées par le Bureau de Bienfaisance.
Savoir

- 1^o Métauer - Frost, admise à 18⁺
- 2^o Laine veuve au Cambon, admise à 3⁺
- 3^o Graftaux veuve Grant, admise à 18⁺
- 4^o Adam épouse Guitton non admise, son mari a une pension de 2986⁺
- 5^o Labbe Amanda, admise à 18⁺
- 6^o Chiffolleau Honoré, à l'écure Duvier admis à 5⁺
- 7^o Charrier épouse Chiffolleau, à l'écure Duvier admise à 5⁺
- 8^o Doucet M^{lle} Musseau, rue Félix Faure 25, admise à 18⁺
- 9^o Guillaud Celestine, à la Blanche, admise à 11⁺
- 10^o Coisy Paul Oscar rue Chupat, admis à 11⁺
- 11^o Houix Fernand, chène-Gala, admis à 10⁺
- 12^o Martin fe Houix, chène-Gala, admise à 10⁺
- 13^o Bronzy Emile, à la Nouvière, admis à 18⁺

Assistance
aux familles nombreuses

Monsieur le Président soumet au conseil, une demande d'assistance aux familles nombreuses
Soirot Louis, à St. Aubert, 11 enfants au dessus de 13 ans, admis pour une allocation -

Assistance
aux
 femmes en couches

Monsieur le Président dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance aux femmes en couches

Savoir:

- 1^o Denis née Legouge, au champ de foué admise
- 2^o Urbain rue chevier, aux chapelles, non admise.
- 3^o Lardais née Uverty, à Fontenoult admise.
- 4^o Uverty née Bonnin, à Maupertuis



- non admise, ressources supérieures au barème communal
- 5° Quénéchedu, rue Gamier, aux Trois Moulins admise
 - 6° Cormerais rue David, à la Vallinière admise
 - 7° Hellion rue Métafer, à la Haute Ile, admise
 - 8° Martineau rue Ballu, au ch. Jaladon, admise, ressources supérieures au barème communal
 - 9° Lecorre Cocherie, rue de la Gare, non admise
 - 10° Grosseau rue Nominis, à la Grand'haie, ajourné dossier incomplet
 - 11° Sauraget rue Valais, aux Trois Moulins admise
 - 12° Bertreux rue Biquereau, à la Haute Ile, admis

Révision du traité du Receveur Municipal

Monsieur le Maire Saumet au Conseil un tableau établi par M. le Receveur Municipal, en vue de la révision de son traitement

2

Ann. 6 23 03

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré est d'avis d'accorder l'augmentation demandée soit 838.40 par an.

id. Bureau de Bienfaisance

2

Ann. 6 23 04

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la délibération de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance en ce qui concerne le traitement du Receveur de cet établissement qui a été augmenté de 68 francs par an

Ouverture de crédit

Sur la proposition de M. le Maire et après avoir pris l'avis de M. le Receveur Municipal, le Conseil vote sur les fonds des particuliers de la commune, les compléments de crédits ci-après: révisés dans le programme de dépenses effectués en 1904

art 10.	Frais de perception des droits de place	250 ⁺
" 18	" " de pesage	500

28	Entretien & clôture des cimetières	1.000
35	Contingent des enfants assistés	700
52	Subvention à diverses sociétés	400
87	Entretien des chemins vicinaux	2400
94	Depenses imprévues	2000
110	Subvention de transport de voyageurs	6500
a. s.	Fond ^{te} de charité de vice aux cantonniers	960
a. s.	Contingent enfants assistés - Solde 1926	1787.74
35	Assurance des Bat ^{ts} Caux	690.40
220	Fonds de chômage	500.00
65	Fourniture aux écoles	1977.20
	Sub ^{on} aux écoles com ^m ales fête de l'arbre de Noël	500.
157	Protection de la Santé publique (compt.)	1828.

trans. à 1400

Droits de place
de
stationnement
et de Colportage

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et en conformité de la loi du 13 août 1926 et du Décret du 11 Décembre suivant

Considérant que le quilibre du budget communal nécessite la création de nouvelles ressources

Vote l'établissement de la taxe sur le colportage suivant le tarif ci-après jusqu'au 31 D³ 1928

Marchands de toiles, chaussures, menuiserie, fruits, légumes, fruits secs, etc.

En dehors des lieux de marchés

- 1° par automobile ou voiture attelée & par jour . . . 1.00
- 2° par baladeuse, ou brucette & par jour . . . 0.50
- 3° à dos d'homme ou à bras, et par jour . . . 0.50

Cette taxe sera perçue comme les droits de place

trans. à 1400

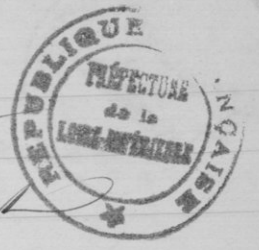
Cantonniers.
Retraite.

Monsieur le Maire a soumis au Conseil municipal une circulaire de M. le Préfet en date du 16 octobre 1927, demandant l'assimilation des cantonniers des chemins vicinaux à ceux des chemins de G^{de} Com^m en ce point de vue des retraites.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de faire bénéficier des mêmes libéralités les cantonniers déjà retraités & ceux actuellement en fonction.

M. Gatine, cantonnier retraité ayant fait une demande de secours bénéficiera donc de ces nouvelles

trans. à 2326



des propositions à partir de 1928.
Le Conseil de ville a inscrit au budget de 1928
un crédit de 1364 francs à titre de complément
de pension au Contrôleur Gâtine.

Postes et Télégraphes

1.° Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre
en date du 13 septembre 1927, de M. le Directeur Régional
des Postes et Télégraphes, faisant connaître qu'aux termes de
l'arrêté du 23 mai 1924, pris en exécution de la loi de Finances
du 19 août 1925, l'Etat participera, à partir du 1^{er}
juillet 1927, aux frais que supporte la Commune de Ruffe,
pour la distribution télégraphique dans l'agglomération
municipale. - Le montant de cette participation sera
de 1600⁺ par an.

2.° M. le Maire donne ensuite lecture d'une lettre
de M. le Directeur des P. T. T. en date du 6^{er} 2/1927 faisant
connaître qu'à partir du 1^{er} Janvier 1928, la Commune de
Ruffe aura à payer pour la prolongation des heures
normales d'ouverture du Bureau de Poste de Pont-Rousseau
(de 12h à 14h) une somme annuelle de 1600⁺
au lieu de 900⁺.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide
de maintenir l'ouverture du Bureau de Poste de Pont-Rousseau,
malgré l'augmentation demandée.

Cours professionnels
obligatoires

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil
de la circulaire en date du 5 octobre 1927 de Monsieur le
Ministre de l'Instruction Publique relative à la crea-
tion de cours professionnels obligatoires et à la nomination de
commissaires chargés de l'inspection de ces cours, et
de fournir un rapport sur leur fonctionnement.

Ann. 24/28

Deux cours ont été créés dans la Commune

1.° Un cours de dessin industriel à l'École des
garçons de Pont-Rousseau, depuis 1911.

M. Guillon, Directeur d'École et un adjoint
sont chargés de ce cours avec l'aide d'une Commission,
composant des Industriels.

2.° Un cours de constructions navales à l'École des

Gareurs de Reys, depuis 1912.

Le cours est dirigé par M^r Guichon Directeur d'École avec la collaboration de M^r Fruchaut Reys, Contre-Maître charpentier de navires et de M^r Martin destinataire dans un chantier de constructions navales.

En vue de se conformer aux instructions de la circulaire précitée, le Conseil désigne pour faire partie de la commission locale :

1^o Pour le Cours de Pont Rousseau

- 1^o M^r Vigier, Marin, entrepreneur de chemins de fer
- 2^o M^r Bernardeau, adjoint, Ingénieur des Arts & Métiers, Industriel
- 3^o M^r Gaigeron Leri, mécanicien de 1^{re} classe de la Marine Marchande destinataire

2^o Pour le Cours de Reys

- 1^o M^r Le Lamer, adjoint, Capitaine au long cours
- 2^o M^r Lormi, Conseiller Municipal, Capitaine au long cours
- 3^o M^r Fiquet Francis conseiller municipal, ancien Contre-Maître aux chantiers de la Loire.

Tramways

Pont-Rousseau, Les
Trois-Moulins

1^o M^r le Maire donne lecture de la délibération de la Commission Départementale en date du 3 Décembre 1924, en réponse à celle du Conseil Municipal du 21 août 1924, relative à la participation du Département aux frais d'exploitation de la ligne Pont-Rousseau - Les Trois-Moulins.

Le Conseil municipal est particulièrement satisfait de la décision prise et tient à en exprimer ses remerciements à M. M^r les Conseillers Généraux membres de la Commission Départementale.

La participation du Département sera donc strictement proportionnelle à sa part dans les dépenses totales de construction et de premier établissement de cette ligne et elle portera également sur les pertes et les bénéfices de l'exploitation.

La durée de la participation du Département sera des cinq premières années exclusivement d'exploitation de la ligne et à l'expiration de ce laps de temps, d'office et automatiquement, le Département se trouvera déchargé de son engagement, de telle sorte qu'il

926/24
114/29
Mun. Pont-Rousseau
le 14/12/24
Mun. Les Trois-Moulins
le 21/12/24



ne pourra plus prétendre à sa part des bénéfices de l'exploitation, de même qu'il n'aura plus à acquitter sa part des déficits.

Le Conseil remercie la Commission Départementale d'avoir tenu compte des vœux exprimés par M. Maure et relatifs à la possibilité d'imposer à la Compagnie concessionnaire l'établissement d'une double section de parcours avec des prix différents et à la création d'abonnements ouvriers. L'application de tarifs combinés avec les tarifs du Réseau d'Antais et la prévision d'une clause qui permet de ne pas comprendre dans les frais d'exploitation l'adjonction de remorques et aussi l'accélération des travaux dans la traversée de la rue Félix-Faure lors de leur exécution.

Deux copies de la présente délibération seront adressées à M. le Préfet de la Seine Inférieure dont l'une pourra être annexée à la délibération de la Commission Départementale du 3 Décembre 1927.

2^e M. le Maire donne connaissance au Conseil de la délibération de la Commission départementale en date du 3 Décembre 1927, relative aux conditions dans lesquelles cette commission a accepté la participation du Département dans les frais d'exploitation de la ligne de Crampagny Pont Rousseau les 3 Bouleaux.

(2)
Mairie Paris 10^e
Nouv 6-11-27
Paris 2^e
Paris 2^e

Le Conseil municipal prenant note des desiderata exprimés dans cette délibération prend l'engagement de faire procéder dans le plus bref délai possible et suivant les ressources du budget communal à l'alignement de la rue Félix-Faure qui fait suite à la rue Alsace Lorraine et où il existe une, moins grande largeur.

La Municipalité prendra en outre et en temps utile toutes les mesures de police qui conviendront pour assurer la circulation dans la rue Félix-Faure, éviter les encombrements & Stationnements des véhicules. Un arrêté rédigé à cet effet sera soumis à l'approbation de M. le Préfet.

398
D'autre part la municipalité maintiendra à la largeur minima prévue par les règlements, la partie de la chaussée réservée à la circulation des voitures.

De plus le Conseil décide d'intensifier l'éclairage dans cette rue et aux abords pour l'installation de lampes électriques "Glophane" suivant plan ci-joint.

Voirie urbaine
et
Chemins vicinaux
reconnus
Entretien

Monsieur le Maire soumet au Conseil l'état de répartition des matériaux pour l'entretien des chemins vicinaux reconnus et de la Voirie urbaine, dressé par M. le Roger communal.

Le Conseil approuve cet état; le montant de la dépense s'élève à 4757.³⁰.

Route N° 26 et N° 23
Goudronnage

Comme suite à une réclamation des habitants de la rue Choisy, M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. le Préfet faisant connaître que le goudronnage de la chaussée de cette rue sera effectué lors de la réparation complète de la dite rue.

Chemin rural N° 12
de
- St-Baspolet.

Le Conseil municipal prend en sérieuse considération la pétition des propriétaires riverains et décide qu'il y sera donné suite dès que la situation financière de la commune le permettra.

Voirie urbaine
et
Chemins vicinaux
tracé - modification

Le Conseil décide qu'à dater de ce jour, une zone de non-aedificandi sera imposée à tous les propriétaires qui possèdent des constructions bordant les chemins communaux.

La largeur de cette zone sera, en principe, de 2 mètres, mais peut être portée à 3 mètres lorsque la largeur des chemins sera inférieure à 6 mètres.

Chemin de la
Fontaine Lannay
Pétition pour le
prolongement

Le Conseil décide de surseoir à la demande présentée par M. de la Cullage et Puyraudeau au sujet du prolongement du chemin de la Fontaine Lannay en raison de la dépense nécessitée et de l'insuffisance du débouché vers la vallée des Forges.



Rue Thiers à J. Roussau
Immeuble Héminon
Voie à l'alignement

Après lecture d'une pétition de plusieurs habitants du quartier, le Conseil municipal autorise M. le Maire à se mettre en rapport avec M. Héminon pour l'acquisition de son immeuble et à en saisir le service des Ponts & Chaussées afin de connaître la participation éventuelle de l'Etat dans la dépense d'acquisition, l'immeuble en question se trouvant en bordure de la route Nationale N° 23

23

Etang Communal du
Bas Landreau

M. le Maire communique au Conseil une pétition des habitants du Village du Bas Landreau au sujet d'un petit étang communal sis au dit village, et qui a été enclos par M. Prin.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que le sieur Prin sera invité à déposer à la Mairie les titres de propriétés s'y référant, les droits qu'il prétend avoir sur cet étang.

Emprunt pour
l'électrification
des villages
et hameaux.

M. le Maire informe le Conseil que l'emprunt de 180.000 francs pour l'électrification des parties rurales de la commune a été entièrement couvert, et que toutes les lignes sont en service depuis plus d'un an. L'installation du courant électrique dans les villages et hameaux de la commune est appelée à rendre les plus grands services à la population rurale.

Electricité. Extension
des canalisations
et du réseau d'éclairage
particuliers et des
voies publiques

M. le Maire soumet au Conseil :
1° un devis de la Société Normande d'Electricité relatif à l'extension de réseau sur le chemin du Pont au Blé, et de Pont Roussau à Ruffe, près les Ma. haudières.

2° Une souscription des habitants du chemin du Pont au Blé, s'élevant à 545 francs.

Le Conseil après en avoir délibéré prend ce projet en considération, toutefois l'Assemblée estime que la souscription n'est pas en rapport avec l'importance de la dépense envisagée et qu'il y a lieu de demander aux intéressés d'augmenter le chiffre de leurs participations, ainsi qu'à la Société d'Electricité.

Eclairage public

Le Conseil municipal approuve le devis de l'installation de lampes électriques pour l'éclairage public le long de la route Nationale, entre les Moulins et Rayon, et décide aussi d'installer 3 lampes sur le quai de la Morinière et à la Blordière.

La dépense pour ces installations sera prélevée sur le budget de 1928. (Eclairage des rues, quais & places publiques)

Le Conseil décide que le carrefour des Chêne-Falots sera éclairé par des lanternes à gaz.

Gaz
Extension

Programme de 1928

Sur la proposition de M^r le Maire, et dans le but de faciliter la distribution postale rue Chêne à Pont-Rousseau, le Conseil décide de prolonger la canalisation du gaz jusqu'à la rue du Calvaire, afin de placer un condalabre à l'angle de ces 2 rues.

Cours d'éducation
physique dans les
écoles comm.

Après examen de la proposition adressée par M^r Monant, professeur d'éducation physique, le Conseil décide de surseoir à ce projet, se réservant d'étudier les moyens d'y donner suite, à des conditions moins onéreuses.

Allocations pour
continuation d'études.

Monsieur le Maire fait connaître que 19 demandes avaient été présentées et que la Commission scolaire en a refusé 2 seulement.

École des filles de
Pont-Rousseau

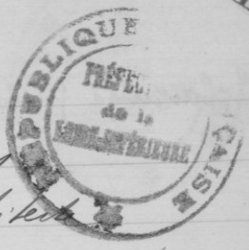
Rapport de l'Inspecteur.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un rapport de M^r l'Inspecteur primaire accompagné d'une lettre de M^{lle} la Directrice de l'école des filles de Pont-Rousseau. Après un exposé du Maire sur les moyens à employer pour résoudre cette question, il est décidé de profiter de la construction de nouvelles classes à l'école des garçons pour y installer une classe enfantine vers laquelle seront dirigés les petits enfants en surnombre à l'école des filles.

École des garçons de
Pont-Rousseau

Résultat de l'adjudication

M^r le Maire donne le résultat de l'adjudication concernant les travaux de construction de nouvelles



classées à l'école des garçons de Port Rousseau.

Le lot de couverture & quincaillerie n'ayant pas été adjugé, le Conseil décide de prier M. l'architecte communal d'examiner à nouveau les prix du devis pour ce lot afin de faire de nouvelles propositions à l'entrepreneur qui a soumis l'offre aux conditions les plus avantageuses pour la commune.

Bascule de P. Rousseau
Loyer de l'emplacement.

Le Conseil municipal considère que le prix de 190 francs demandé par l'Administration des Domaines pour le loyer de l'emplacement de la bascule, est trop élevé; il charge M. le Maire de faire toutes démarches utiles afin d'obtenir une réduction sur la somme demandée.

Digue insubmersible

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'un Décret de M. le Président de la République déclarant d'utilité publique les travaux compris dans l'avant projet présenté par les Ingénieurs du Service de la Navigation de la Loire en vue de la régularisation du régime des eaux dans le bras de Pinnel.

Cette déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle & non avenue, si les expropriations nécessaires à l'exécution des travaux n'ont pas été accomplies dans un délai de 3 ans, c'est-à-dire le 20 juillet 1930.

Taxes Municipales

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, vote pour 1928, les taxes ci-dessous désignées et dont le produit est nécessaire pour faire face aux dépenses pour des travaux effectués antérieurement, notamment la construction de nouvelles classes à l'école communale des garçons de Port Rousseau, l'aménagement de la fontaine des Cabossières etc.

Taxes :

- | | | |
|---|----|--------------------------|
| 1° Taxe sur le revenu des propriétés bâties | 4% | } Contributions Directes |
| 2° Taxe sur le revenu des propriétés non bâties | 4% | |
| 3° Taxe sur la valeur locative locaux servant à l'exercice d'une profession | 3% | |

4°. Sième à la charge des commerçants de brosses
 en détail 22.50 par an
 5°. Taxe de 4% sur les véhicules automobiles,
 cycles cars et motocykettes

} Contributions Indirectes

Par suite de la suppression de la taxe d'habitation
 de 3% que le Conseil municipal avait envisagée
 lors de l'établissement du budget de 1928, et dont le
 produit atteignait 30.000 francs environ,

L'Assemblée communale, pour équilibrer le dit
 budget de 1928, vote 35 centimes additionnels
 pour le remplacement de cette taxe d'après la décision de la
 Commission des Finances, mandatée par le Conseil pour statuer sur cette question;

Prestations
Gratuites

Le Conseil décide d'exonérer de la taxe des
 prestations tous les mutilés & réformés de la guerre
 inscrits sur la liste des soins médicaux.

Demandes d'acqui-
sition
de terrains

Monsieur le Maire Jaumet au Conseil
 une demande d'acquisition de terrain formée par
 M^r Caillé à Crestemault.

Le Conseil municipal suivant l'avis
 de la Commission des Terrains Publics décide de
 rejeter la demande d'acquisition présentée par M^r
 Caillé pour les raisons suivantes :

Le terrain sollicité par M^r Caillé
 ne peut être aliéné, la place Lebert étant d'une
 superficie réduite, & d'autre part il résulterait
 de cette aliénation de nombreux inconvénients
 pour la circulation.

Monsieur le Maire Jaumet au Conseil le
 projet d'aliénation de terrains

1° M^r Garçon Pierre, à la Frassinie
 24 m² 55

2° M^r Gérard Louis, rue de la Galothie
 17 m² 31

2/
 8.25

Le Conseil municipal accepte de vendre ces
 terrains et demande que le prix en soit fixé à raison
 de 10 francs le m²; il demande en outre à M^r le



Duquesne

Préfet de bien vouloir autoriser ces
dénominations.

Monsieur le Maire communique ensuite au
Conseil une demande de Mr Bouin tendant en échange
une parcelle de terrain frappée d'alignement, rue Allain,
d'une contenance de 9 m² 61, contre une partie de la parcelle
Greloux située entre ses bâtiments et d'une superficie
de 7 m² 72. -

L'échange serait fait sans soulte ni retour.

Le Conseil donne un avis favorable à la demande
du pétitionnaire sous réserve que celui-ci accepte de
supporter la moitié des frais nécessités par la
transformation de l'immeuble de Mr Com, ces frais
sont évalués à 135 francs. -

A la séance du 20 Mars 1875

H. Vautier	Président	Hardy
E. Piquet	Perreau François	H. Piquet
Frouessard	Jarvis	G. Cozzy
J. Cozzy	M. Rogue	J. Bernard
		S. Bernard